

18 juin 2020

Lors du Conseil des directeur·ices de département du 18 mai 2020 (dont un compte-rendu, rédigé par nos soins, est disponible sur notre site), **le président de l'ENS de Lyon a annoncé la baisse de 20 % du recrutement de normalien·nes étudiant·es* dès la rentrée 2020**. La diminution du recrutement d'auditeur·ices* était également annoncée, d'un pourcentage alors inconnu. Lors du dernier CDD du 9 juin, les chiffres se sont encore durcis avec l'annonce d'un recrutement diminué d'un tiers.

La première justification avancée est celle d'une facilitation de l'organisation des cours : la volonté est de limiter au maximum les rassemblements d'un grand nombre d'étudiant·es dans de petits espaces pour limiter les risques de propagation du virus. Nous nous félicitons que la direction de l'École ait à cœur la bonne santé de ses étudiant·es, qui est aussi notre préoccupation principale dans le contexte sanitaire actuel. **Nous regrettons cependant cette décision prise unilatéralement, en dehors des instances décisionnelles, et qui ne nous semble par ailleurs aucune-ment une solution au problème sanitaire** : au mieux il sera déplacé vers d'autres établissements, au pire il se posera dans les mêmes termes avec un effectif à peine moindre.

Derrière cette annonce, la présidence reconnaît en effet que sa motivation est de retrouver une « homogénéité » de niveau dans les formations de l'École (et que cette discussion aurait de toute façon eu lieu, crise sanitaire ou non). **Nous voyons dans ce projet un inquiétant retour en arrière sur la politique d'ouverture menée par l'École ces dernières années**. Il est l'aveu que les normalien·nes élèves* sont considéré·es comme une priorité de l'École et sont vus comme plus « performant·es », bien qu'aucune donnée concrète ne permette de l'affirmer. Une diminution des recrutements sur dossier va à l'encontre de précédentes décisions prises par l'ENS de Lyon, dans le cadre de la création d'un diplôme d'établissement unique par exemple, ou de l'engagement de l'École dans une « mission diversité » auprès du ministère de tutelle.

(*) Les étudiant·es de l'ENS de Lyon ont trois statuts :

- ▶ des **normalien·nes élèves**, recruté·es sur concours et rémunéré·es, suivent une scolarité complète à l'École,
- ▶ des **normalien·nes étudiant·es**, recruté·es sur dossier et non rémunéré·es, suivent une scolarité en tous points similaire à celle des élèves,
- ▶ des **auditeur·ices de master**, recruté·es sur dossier, ne suivent que deux ans de master à l'École.

Alors que les élèves ne sont recruté·es (presque) que parmi les classes préparatoires (et bien souvent parmi une petite fraction d'entre elles), les normalien·nes étudiant·es et auditeur·ices sont recruté·es aussi bien en classes préparatoires qu'à l'Université. Leur recrutement concourt ainsi à l'amélioration de la diversité sociale de la population étudiante de l'École, en ouvrant ses portes à des candidat·es moins privilégiées.

Bien que nous ayons conscience que la situation sanitaire implique des adaptations et des inconforts pour chacun·e, **il nous apparaît extrêmement regrettable qu'une catégorie précise parmi la population étudiante soit sacrifiée de la sorte sans concertation préalable, alors que les événements appellent plutôt à la solidarité et au dialogue.** Nous pensons également aux futur·es étudiant·es qui candidatent sur ces recrutements, et sont aujourd'hui dans l'incertitude, a fortiori en ce qui concerne les auditeur·ices étant donné le flou qui plane encore sur leur situation. Ce sentiment semble d'ailleurs largement partagé par les étudiant·es comme les personnels, comme en témoignent les 500 signataires d'une pétition à l'initiative du syndicat étudiant ÉCHARDE.

Pour toutes ces raisons, nous demandons donc :

- ▶ Le retrait de cette décision et l'abandon de cette politique d'exclusion, contraire aux valeurs d'ouverture qu'il est plus que jamais impératif de défendre dans notre école.
- ▶ L'instauration d'un réel dialogue entre présidence, enseignant·es et étudiant·es sur la réponse appropriée pour organiser la rentrée universitaire 2020.
- ▶ La transparence de la présidence sur les décisions qui seront prises et sur leurs motivations.
- ▶ La reprise des réflexions sur la diversité du recrutement de l'École, dans une forme la plus ouverte possible.